



PLAN FAMILLE PLAN FAMILLE

E-social des armées à votre service

Depuis 4 ans maintenant tous les personnels civils et militaires de la Défense, les retraités et leurs familles, bénéficient d'un accès en ligne aux prestations financières d'action sociale des armées via la plateforme connectée E-social des armées, dorénavant entièrement intégrée à Igesa.fr

En 2017, Florence Parly, ministre des Armées lançait le plan famille visant à améliorer le quotidien de la population ressortissante, s'élevant à près de 2 millions de personnes.

Opérateur dynamique de ce dispositif d'envergure, Igesa s'est vue confier par le SCN ASA, sous l'autorité du secrétariat général pour l'administration (SGA), la réalisation d'une offre digitale de service répondant à un objectif clair : **moderniser et faciliter l'accès aux prestations d'action sociale.**

Ainsi est né, concomitamment au plan famille, E-Social des armées, plateforme connectée de l'action sociale des armées. Les équipes Igesa ont effectué un **travail constant d'amélioration** de l'outil pour en livrer, en juillet dernier, une nouvelle version directement intégrée au site Igesa.fr.



Un accès aux prestations sociales simplifié

E-Social des armées permet dorénavant aux ressortissants d'effectuer en ligne leurs demandes de prêts et de prestations d'action sociale, d'avoir le suivi de leur dossier en temps réel et d'obtenir des réponses rapides par mail.

Depuis le lancement de cette nouvelle version, E-Social des armées fait l'objet d'une **augmentation significative de ses visites** (52 292 nouveaux utilisateurs enregistrés et 355 087 pages consultées), traduisant à l'évidence son apport indéniable dans le soutien aux ressortissants.



En moins de 6 mois, ce sont **près de 10 000 prestations qui ont été sollicitées** sur Igesa.fr via E-social des armées.

Aujourd'hui, E-social des armées propose neuf prestations accessibles en ligne :

- ➔ la prestation éducation ;
- ➔ le dispositif de remboursement des frais engagés pour annulation ou modification de permissions ou congés pour raison de service ;
- ➔ la subvention pour les séjours d'enfants en centre de loisirs sans hébergement ;
- ➔ la subvention pour séjour d'enfants en centres familiaux de vacances agréés et gîtes de France ;
- ➔ la subvention pour séjour d'enfants en centre de vacances avec hébergement ;
- ➔ le prêt à la mobilité ;
- ➔ le prêt personnel ;
- ➔ le prêt d'accession à la propriété ;
- ➔ le prêt financement de travaux.

Un ruban rouge « disponible en ligne » permet de repérer aisément les prestations financières d'action sociale digitalisées. Aujourd'hui, 9 demandes sur 10 de ces prestations sont déposées en ligne plutôt qu'en format papier.

D'ici 2023, 11 prestations supplémentaires seront intégrées. Faciles à repérer, elles sont classées par thématiques selon les besoins de chaque utilisateur.

Un accès aux prestations sociales simplifié

En créant un compte, chacun peut effectuer une demande de prestation en ligne et suivre l'avancée de son dossier jusqu'au paiement.

Avec E-social des armées, l'accès aux prestations sociales est simplifié et la saisie répétée des informations personnelles est évitée. En effet, une unique saisie de vos identifiants Igesa ou France

Connect est nécessaire. Simple, rapide, complet, E-social des armées permet des procédures simplifiées et sécurisées mais offre également un suivi plus facile, plus rapide et personnalisé.



Sur Igesa.fr, en haut, la page d'accès aux prestations d'action sociale. Ci-dessus, l'accès aux prêts de l'action sociale des armées.

